

Présents :

14 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMIAN, DAMBLAT, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, LAGE, LARDIERE, LEFEVRE, LOUSSIKIAN, PUIG, VARGAS).

2 (Mmes CHAUVOT, DASQUE).

Absents :

3 MM., Mme ISAIA, MAILHE, STANCZAK ont donné procuration.

La séance est ouverte à 20 h 45.

Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.

Vote : Pour : 19

1 – Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016

Vote : Pour : 19

2 – Parking de la Gare – Proposition de résolution afférente à l'échange de terrains entre la commune et la SNCF

Cette délibération annule et remplace les délibérations 46 et 47 du 28 novembre 2016 ayant le même objet.

M. le maire indique que la SNCF souhaitant un échange avec la commune, l'étude DAYDE a transmis une résolution concernant le parking de la Gare. L'échange porte sur une vente d'une parcelle de 193 m² par la SNCF à la commune et une cession de la commune d'une parcelle de 25 m² à la SNCF. Cet échange sera réalisé pour un montant de 2 520 €.

Le conseil municipal doit approuver cette résolution.

Vote : Pour : 19

3 – Travaux de réhabilitation de la salle multi-activités – Demande de subvention

M. le maire explique que la salle des fêtes construite en 1987 nécessite une réhabilitation tant sur le plan de l'isolation thermique que phonique. Il convient de lancer un programme de rénovation globale du bâtiment et prévoir des aménagements afin d'améliorer notamment la performance énergétique.

Cela se traduit par l'isolation thermique de l'ensemble du bâtiment (murs et plafond), le remplacement de l'ensemble des menuiseries, le remplacement du chauffage (climatisation réversible) et la réfection du sol.

Cette salle multi-activités est mise à disposition des élèves pour les activités scolaires et péri scolaires et aussi des associations de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 155 000 € HT.

Dans l'attente du marché de maîtrise d'oeuvre et du marché de travaux, il convient de se positionner afin d'être retenu au titre de la programmation 2017 auprès du conseil départemental et de solliciter d'autres organismes financiers.

Vote : Pour : 19

4 – Tracé Via Garona – Demande d'inscription du sentier

M. le maire indique que par délibération du 5 octobre 2016, le conseil municipal a donné son accord de principe sur la création et le passage sur son territoire de l'itinéraire de randonnée pédestre « Via Garona ». Cet itinéraire emprunte le chemin rural (sur les coteaux) d'une longueur de 536 m, la RD 43 et D 53^e d'une longueur de 725 m.

Il est proposé aujourd'hui de se prononcer sur le tracé précis de l'itinéraire pour lequel la commune doit demander au conseil départemental l'inscription au PDIPR.

Vote : Pour : 19

5 – PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Muretain

M. le maire explique que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de cette même loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi.

Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence d'urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétence urbanisme à la communauté d'agglomération du Muretain.

Vote : Pour : 19

La séance est levée à 21 h 15.